



LOISIRS ET SOLIDARITÉ DES RETRAITÉS

263, rue de Paris- 93515 MONTREUIL cedex –Tél. 01 55 82 83 90– Fax 01 55 82 83 94

Site de la Fédération : www.lsrfed.com

Courriel : federationlsr@lsrfede.org

Montreuil, le 7 janvier 2026

Aux Président.e.s des Associations LSR
Aux membres du CA et de la CCVC de la Fédération

Cher.e. Ami.e.

Le Conseil d'Administration de la Fédération du 26 novembre 2025 a voté les propositions de la « commission activités » concernant le projet de programme et les tarifs de la « semaine culturelle fédérale » à Moliets dans les Landes.

Comme en 2025, deux séjours seront organisés, soit du **samedi 19 au samedi 26 septembre** soit du **samedi 26 septembre au samedi 3 octobre 2026** avec notre partenaire « VVF Villages ».

Il a aussi confirmé le thème du séjour à savoir : **LA PAIX... LA LUTTE DES FEMMES**

Vous trouverez en pièce jointe un 1^{er} flyer précisant l'essentiel du programme à adresser aux adhérents de votre LSR. Dès que le programme définitif sera adopté un autre flyer vous sera adressé.

Cela étant, n'attendez pas ce moment pour informer les adhérent.es de votre association de cette initiative fédérale, de commencer vos pré-inscriptions, de manière à être prêt.es dès que vous pourrez inscrire vos adhérent.es sachant que le nombre de participant.es sera limité à **160 personnes par semaine** et que **l'ouverture des inscriptions est fixée au 5 février 2026 (pas avant)**.

Le tarif de base des séjours « Séniors en vacances » est de 484 € en 2026. Une aide financière de l'ANCV de 212 € peut être accordée sous conditions de revenus (voir barème en fin de note). En ajoutant la taxe de séjour, l'assurance annulation, les excursions et animations non comprises dans le programme de VVF, **le tarif du séjour fédéral 2026 sera de 550 € hors transport et de 338 € si aide ANCV**.

Nous vous rappelons aussi quelques règles des séjours « Séniors en Vacances » :

- **Les hébergements sont prévus par deux.**

Le Village dispose de chalets comportant 2 chambres séparées ; les toilettes et la salle de bain sont partagées.

- Les hébergements individuels doivent être rares et justifiés par des raisons incontournables notamment de santé. Le supplément chambre individuelle est de 91 € pour la semaine.

- Une aide financière est accordée à tout.e retraité.e dont le revenu net imposable est inférieur aux montants indiqués ci-dessous, ainsi qu'à toute personne rattachée à son foyer fiscal :

Une aide financière de l'ANCV, sous conditions

Bénéficiez de l'aide financière si :

> Votre revenu imposable mentionné sur votre dernier avis d'imposition est **inférieur au montant indiqué dans le tableau ci-dessous**, en fonction de votre nombre de parts fiscales.

Nombre de parts fiscales	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6
Revenu net imposable en €											
Personne seule	17 066	22 814	28 563	34 311	40 060	45 808	51 557	57 305	63 054	68 802	74 551
Couple marié ou pacsé	—	—	32 199	37 948	43 696	49 445	55 193	60 942	66 690	72 439	78 187

Seuils d'imposition. Direction générale des finances publiques, Déclaration des revenus 2024, Brochure pratique 2025.
Le seuil d'impo... inée en fonction des tableaux fournis par l'administration fiscale.

Les demandes d'aide ANCV devront être impérativement accompagnées de la copie de la carte d'identité ou du passeport et de l'avis d'imposition de 2025 sur les revenus 2024.

- Toutes les inscriptions devront être accompagnées par un chèque d'arrhes de 100 €, non remboursable sauf en cas d'annulation pour raison médicale justifiée.
- Les inscriptions doivent impérativement passer par l'association qui envoie ensuite les dossiers, un tableau récapitulatif des inscriptions et un chèque global à la fédération.

Envoyer une copie du tableau récapitulatif par mail à jmg56870@wanadoo.fr

Par ailleurs, nous invitons les associations à consulter les LSR d'un même secteur géographique ou situées sur le trajet pour l'organisation de transports mutualisés en autocar et de nous informer si tel est le cas de manière à prévoir l'utilisation de ces bus pour les excursions sur place avec, si besoin, une compensation financière fédérale suivant le nombre de 1/2 journées concernées.

Restant à votre disposition pour répondre à vos questionnements et propositions, recevez cher.e.s Ami.e.s nos amicales salutations

Pour la Fédération,

Bernard SERRA
Président

Jean-Marc GUILLAUME
Activités Fédérales